



À noter

Echange de vœux
pour les habitants
Le **samedi 7
janvier** à 17h
à la salle des fêtes

Secrétariat de la mairie
La mairie sera fermée
du 24 décembre
au 1^{er} janvier

Lettre de la municipalité n°8

décembre 2022

Le mot du maire

Chères Podiennes, chers Podiens,

La vie d'une commune c'est tout d'abord la gestion du quotidien :

- . Gestion Administrative : état-civil, urbanisme, comptabilité, demandes diverses, téléphone, réception du public, etc.

- . Entretien du matériel, des bâtiments, des espaces verts, des cimetières, des chemins, travaux d'élagage, etc...

- . Gestion du Personnel,
- . Gestion des réunions et des rendez-vous,

Comme on le dit souvent : « On n'a pas vu les jours passer », et nous voici déjà à la fin de l'année 2022. Plus une commune est petite, et plus son fonctionnement est compliqué.

Je tiens à remercier l'ensemble des membres du personnel communal qui s'investit quotidiennement dans l'accomplissement de la tâche qui est la sienne, aussi bien au service de l'école, qu'au service administratif ou aux services techniques.

Depuis septembre, le conseil travaille à la préparation du budget de l'année 2023, que ce soit pour le fonctionnement ou pour la réalisation des projets annoncés, notamment :

- . Rénovation écologique du « Petit Etang »,

- . Restauration de l'église de CENAN (diagnostic en cours),

- . Circulation apaisée du Centre Bourg et mobilité partagée.

Réaliser un projet d'investissement est un temps long : phase d'étude, recherche des financements, réalisation des travaux. Cela nécessite beaucoup de volonté, de confiance et de patience.

D'autres projets sont également en cours : mise en place d'une végétation, chemins de randonnées, réflexion sur le devenir de l'ancien presbytère.

Le club de Football de l'Union Sportive de La Puye et La Bussière (USPB) vient de se mettre en sommeil. Un grand « Merci » à toutes celles et ceux, qui, dirigeants, joueurs, entraîneurs, arbitres et spectateurs, ont contribué à défendre les couleurs de notre commune à travers tout le département durant une soixantaine d'années avec quelques succès notoires. Pussions-nous espérer qu'un jour prochain quelques uns se lanceront pour reprendre le flambeau.

Nos professionnels se sont réunis et ont travaillé à l'élaboration d'un calendrier dont un exemplaire sera distribué dans chaque maison avec cette lettre. BRAVO pour leur initiative.

2023 sera l'occasion de fêter le 250^{ème} anniversaire du retour des ACADIENS en Poitou. Nous en reparlerons.

Et pour démarrer l'année 2023 nous vous proposons de venir **partager un temps convivial qui sera l'occasion d'échanger nos vœux de nouvel an** :

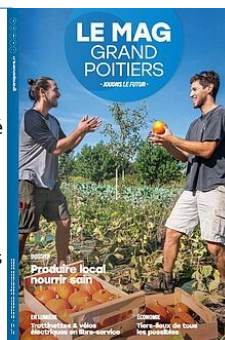
Nous vous donnons rendez-vous le **samedi 07 Janvier 2023**, à 17h00 à la salle des Fêtes.

Bien cordialement,

Gérard Benoist , Maire

Grand Poitiers Communauté Urbaine

Retrouvez toute l'actualité
de Grand Poitiers sur
www.grandpoitiers.fr
et dans les magazines :
le Mag Grand Poitiers
&
Sortir dans Grand Poitiers



Aménagement écologique du Petit étang : 2023, année des travaux !

Comme vous le savez, le Syndicat Mixte Vienne et Affluents* porte, en partenariat avec la commune et le Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine, un projet d'aménagement visant la réhabilitation et l'extension de la zone humide en queue du petit étang, et le débusage et la renaturation de 460m du ruisseau de Saint-Bonifet, aménagé dans les années 1970.

Pour cela, nous avons l'assistance du bureau d'études Legrand qui a coordonné, depuis ce printemps, plusieurs campagnes de mesures (étude hydrologique du bassin versant, qualité

de l'eau du ruisseau, volumes des sédiments, faune et flore présentes...) et établi le projet d'aménagement détaillant les travaux à réaliser (sécurisation de la digue, création d'un fossé d'alimentation en queue d'étang, terrassement, aménagement de passerelles...). Ces études ont notamment mis en évidence un manque de sédiments dans l'étang pour pouvoir en aménager la queue sur la surface envisagée initialement (6 000 m²), elle ne devrait donc l'être que sur 4 300 m². Il est nécessaire, avant de pouvoir débiter la consultation des entreprises qui réaliseront les travaux, de s'assurer que notre projet respecte la

Décorations de Noël

Un groupe d'habitants s'est réuni plusieurs samedis matin pour préparer des décorations pour notre village pour les fêtes de fin d'année. Ainsi notre village brillera pour les fêtes. Grand merci à elles et eux.



réglementation auprès des services de l'État. Aussi un dossier de déclaration a été déposé en août 2022 et la Direction Départementale des Territoires de la Vienne nous a demandé de préciser quelques points mi-octobre.

Les travaux se verront donc retardés de quelques mois par rapport au planning envisagé et débiteront probablement à l'été 2023.

* SMVA cf lettre municipale n°7

Notre école, toujours pleine de projets !

La rentrée s'est bien passée, avec de beaux effectifs cette année encore : 24 élèves en maternelle, 17 élèves du CP au CE1, 23 élèves du CE2 au CM2

Le thème commun aux trois classes est « **Le Cirque** » et une classe découverte sera organisée du 20 au 24 février 2023 à Lathus.

Des projets vont être proposés aux enfants tout au long de l'année dans le cadre des activités pédagogiques :

Ecole et Cinéma : Une seule classe participante cette année, la classe maternelle. 2 séances prévues jeudi 5/01 et jeudi 27/04

- Piscine : de janvier à avril (11 séances), les vendredis, pour les élèves de la Grande Section au CM2 de 10h à 11h

- Prix des incorruptibles (prix littéraire) : les 3 classes participent avec la mise en place d'activités autour des albums (en classe et à la maison). Les votes auront lieu en mai (les parents peuvent voter eux aussi !)

- Journal : bimensuel (disponible dans tous les commerces et à la Mairie)

- Correspondance : La classe des CE2-CM correspond avec une classe de l'école de St-Savin. Une rencontre a déjà été organisée en octobre, sur le thème des mathématiques.

- Projet Théâtre avec le collège de Saint-Savin pour la classe de CE2-CM : un projet intitulé « **Langages** » en lien avec le collège de Saint-Savin. Trois classes participantes (La Puye/St-Savin/ 5e du collège). Deux intervenantes (une comédienne de la MJC de Saint-Savin et une danseuse de la MJC de Chauvigny) interviendront dans les classes entre janvier et mars. Représentation le vendredi 7 avril au gymnase de St Savin.



- WATTY à l'école : Sensibilisation à l'écologie (tri, énergies nouvelles...) organisée par Grand Poitiers. Une première intervention a déjà eu lieu le 15 novembre.

- USEP* : Rencontres sportives. Les 3 classes participeront cette année.

Pour les maternelles = Gymnastique à Valdivienne (9 décembre) ; Balles/ballons/parachute à Valdivienne ; jeux d'opposition à Chauvigny (17 mars)

Pour les CP/CE1 = Randonnée à Saint-Savin (avril/mai) ; athlétisme à Chauvigny (le 8 juin) ; Rallye nature au parc de Blossac (Mai/juin)

Pour les CE2-CM = Handball (24 mars à Valdivienne) ; Rugby (avril/mai) ; Randonnée (19 mai à Saint-Savin)

De beaux projets en perspective !

* L'Usep est la fédération du sport scolaire à l'école publique

Connaissez-vous les acteurs économiques de la commune ?

Notre commune a la chance de compter sur son territoire de nombreux acteurs socio-économiques. Au total ce sont une trentaine de personnes qui travaillent à leur compte sur notre commune. Il y a actuellement 3 commerces, 9 artisans, 14 agriculteurs ou éleveurs (11 entreprises), 1 maison de santé (comptant 6 professionnels) et également 1 EHPAD (employant 80 personnes et 10 en restauration) ainsi que 3 assistant(e)s maternel(le)s.

Depuis 18 mois, la mairie a initié plusieurs rencontres de ces acteurs socio-économiques dans le but de mieux les connaître et qu'ils se connaissent mieux entre eux également. La première réalisation commune est de **vous proposer un calendrier avec les coordonnées de chacun**. Il est distribué avec cette Lettre Municipale. Ainsi chaque habitant pourra trouver leurs coordonnées facilement.

Foyer des jeunes

Qui donc disait : « Hélas, l'enfer est vide tous les démons sont ici ! »

C'est à peu près ce que nous aurions pu penser en cette veille de Toussaint au « foyer des Jeunes » rue saint Michel, pour la fête d'Halloween.

Jusqu'à 60 diabolins, diablesses et autres créatures, se sont engouffrés par la « porte ouverte », nous menaçant de sortilèges si nous ne les abreuvions de sucreries, ce qui semblait la seule règle au plus grand bonheur des dentistes et autres confiseurs !

Cependant, le foyer des jeunes fraîchement rénové, a résisté aux assauts de ces légions démoniaques. En leur faisant bon accueil, nous voici réconciliés, et la joyeuse troupe s'est pacifiée !

Profitions-en pour rappeler quelques règles : les jeunes démons à partir de 6 ans et plus qui étaient nombreux, devront encore attendre quelques années. Le foyer est réservé aux **collégiens, et jusqu'à 18 ans** ; encore faut-il s'inscrire au préalable et présenter une assurance parentale. Puis autant que possible, prévoir un peu à l'avance si vous voulez récupérer les clefs auprès de Martine Gautreau (06 30 04 43 32), de Christian Lemaire (06 50 32 50 18) ou en dernier recours auprès de la secrétaire de mairie. Attention ! Au dernier moment nous risquons de ne pas être disponibles !

Les jeunes sont seuls au foyer, ils restent donc sous la responsabilité de leurs parents.

L'Odyssée acadienne



**L'ODYSSÉE
ACADIENNE**

1773-2023 : 250^e ANNIVERSAIRE
DE L'ARRIVÉE DES ACADIENS EN POITOU



Connaissez-vous l'histoire des acadiens du Poitou ?

Au début du XVII^e siècle, de nombreux français partirent conquérir le nouveau monde. Beaucoup s'installèrent en Acadie à l'Est du Canada (province du Nouveau Brunswick). La rivalité avec les britanniques feront migrer une partie des acadiens vers la Louisiane. En effet, les acadiens avaient refusé de prêter allégeance à l'Angleterre. En 1758 les anglais envahissent la Louisiane. Louis XV proposa alors de les réintégrer à la population française paysanne de l'époque parce qu'ils étaient restés fidèles à la France. Ainsi en 1773 le marquis Pérusse des Cars, propriétaire de terres à La Puye et les environs, proposa de les accueillir sur ses terres en leur proposant de défricher autour de maisons qui leur seraient construites... ainsi naquit « la ligne acadienne ».

250 ans plus tard, le département et les communes concernées par l'histoire des acadiens dans le Poitou vont commémorer ce retour des acadiens : ce sera **l'odyssée acadienne**. L'idée est de **faire connaître** cette histoire aux habitants des communes de « la Ligne », et du Poitou, et **accueillir les nombreux acadiens** qui viendront en Poitou sur la terre de leurs ancêtres cette année, encore plus nombreux que d'habitude.



Le 18 octobre dernier, les 3 communes Archigny, La Puye et St Pierre de Maillé, ont proposé aux habitants de la « ligne acadienne » une 1^{er} rencontre commune pour commencer à parler et imaginer ensemble comment signifier cet anniversaire.

Le Conseil Départemental va aménager des espaces mémoriels informatifs aux deux entrées de la ligne, refaire les pancartes devant les maisons acadiennes,

Des animations auront lieu le week-end du 15 août avec comme point d'orgue la fête acadienne portée par l'association des Cousins Acadiens à la ferme n° 10. Les 3 communes réfléchissent également à une conférence, un focus sur les acadiens à l'église de Cenau lors des journées du patrimoine et peut-être un bal folk ce même week-end des 16 et 17 septembre.

Nous réfléchissons également à pavoiser la ligne et nos centre-bourgs aux couleurs de l'Acadie et trouverions intéressant que les fêtes portées par les associations de nos villages se mettent aux couleurs de l'Acadie pour leur édition 2023. Ça vous dit ?

Prochaine réunion des habitants de "la ligne" le 16 janvier à 18h à la ferme n° 6.

Eglise de Cenau

L'étude « diagnostic », préalable à la poursuite et à l'achèvement de la restauration de l'église de Cenau a été lancée cet été, dès que les subventions indispensables de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et du Département ont été confirmées à la Commune : Architecte, Bureau d'études « structures », économiste du bâtiment se sont mis au travail (certains habitants de Cenau ont peut-être repéré le drone qui les a survolé au mois de septembre !), ainsi que deux expertes en fresques murales, car il est possible que plusieurs œuvres médiévales de cette nature soient dissimulées sous les nombreux enduits appliqués au cours des siècles sur les parois de la nef et du chœur.

Les résultats de cette étude, d'une durée de 6 mois, ainsi que l'évaluation du coût prévisionnel des travaux envisageables seront présentés à la municipalité en janvier prochain.

Restera alors à soumettre le projet à nos partenaires financiers afin de les mobiliser.

Projet « grange Dhumeaux »

La grange Dhumeaux (du nom de ses anciens propriétaires) est située route de Paizay, à l'arrière du petit jardin André Blanchard. Elle a été acquise en même temps que l'ancien Hôtel Restaurant des Etangs dans le cadre de l'Opération « centre-bourg » qui a permis la création du bar-tabac Multiservices « Chez Béachris » et l'aménagement de deux logements au 1^{er} étage.

Elle sera elle aussi réhabilitée par Ekidom, Office de l'Habitat du Grand Poitiers, qui a déjà accompagné la commune dans l'opération précédente et qui a accepté, à la demande de la Municipalité, de l'intégrer à sa programmation financière de 2024, ce qui permettra d'y créer un petit ensemble de 3 à 4 logements propres à conforter la revitalisation du cœur de notre village.

PLUI

Plan local d'urbanisme intercommunal

Comme indiqué dans la Lettre de la Municipalité de Juin dernier, l'étude du futur PLUi de la Communauté Urbaine de Grand Poitiers tourne à plein régime sur chacune de ses 40 communes et, bien sûr, à La Puye.

Les principaux thèmes retenus du « Projet d'Aménagement et de Développement Durable » (le P.A.D.D) de notre territoire ont concerné :

- Les perspectives démographiques et économiques qui détermineront nos objectifs en matière d'occupation des sols, d'habitat et de logement, en relation avec le Programme Local de l'Habitat adopté en 2019,
- Les caractéristiques de nos paysages et de notre environnement et les principes de leur protection et de leur mise en valeur,
- Le tout devant aboutir, l'été prochain, dans le respect affirmé de nos zones naturelles et agricoles, à la finalisation du P.A.D.D et à la définition des conditions générales d'utilisation des sols dans les règlements graphiques et écrits qui organiseront le cadre spatial du développement de notre commune.

LECRIT

lire – écrire - compter

Lutte contre illettrisme et l'illectronisme.

Pour vous accompagner dans votre besoin de formation qu'il soit d'ordre personnel ou professionnel, l'association vous propose son aide dans différents domaines tels que le **français**, le calcul, l'informatique, le code de la route et le français langue étrangère. Des aides diversifiées et personnalisées peuvent également être adaptées à votre objectif.

Une équipe de formatrices et formateurs bénévoles est à votre écoute. Des cours ont déjà lieu à La Puye. Si vous avez besoin contactez Lécrit 05 49 46 48 33 lecrit@free.fr, et si vous connaissez des personnes à qui cela pourrait rendre service, transmettez leur l'information.



Comité de jumelage de Chauvigny

Le comité de jumelage de Chauvigny organise des échanges avec 4 villes : Trino (Italie), Geisenheim (Allemagne), Banfora (Burkina Faso) et Billericay (Angleterre).

Ces relations ont pour but de pratiquer des échanges socio-culturels permettant notamment de favoriser des rapprochements entre plusieurs cultures. On recherche un partage de valeurs et de pratiques ainsi que la mise en place d'échange de bons procédés.

Les Podiens peuvent se greffer à cette association pour héberger des personnes de ces villes jumelées et aussi aller dans ces pays. Le comité de jumelage de Chauvigny organise, entre autres, des semaines de randonnées dans chaque pays tous les ans. Il est aussi possible de rejoindre les membres du bureau du comité de jumelage de Chauvigny.

Pour plus d'informations, contacter Adeline Petit : 06 28 92 66 75 ou directement le comité de jumelage de Chauvigny : jumelage.chauvigny@gmail.com.

CALENDRIER DES FÊTES 2023

Samedi 7 janvier	17h Échange de Voeux communaux	
Samedi 14 Janvier	18h Assemblée Générale des Gens de Cenau	
Samedi 28 janvier	19h Assemblée Générale du GAP - Groupe d'Animation Podien	
Samedi 4 février	Soirée festive du moto-club	réservation
Samedi 11 février	Soirée festive ACCA - association Communale de Chasse	réservation
Samedi 18 février	10h Assemblée Générale des cousins acadiens du Poitou	
Dimanche 26 février	Randonnée Pédestre hivernale (GAP)	
Samedi 18 mars	Soirée : concert O'Bec chanson française (GAP)	réservation
Dimanche 19 mars	Commémoration de la fin de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc	
Samedi 25 mars	18h Assemblée Générale des Copains de Soleil	
Samedi 1er avril	Soirée : pièce de théâtre avec le théâtre Pictave - GAP	réservation
Dimanche 2 avril	Chasse aux œufs pour les enfants jusqu'à 12 ans (APE-GAP)	réservation
Lundi 1er mai	Vide grenier (GAP)	résa pour emplacements
Dimanche 8 mai	11h30 Commémoration armistice 1945 (devant le monument aux morts)	
Samedi 13 mai	Fin d'après midi Balade Gourmande (GAP)	réservation
Dimanche 4 juin	Moto-cross (motoclub les amis de La Puye)	
Samedi 10 juin	Concert Ateliers chants (GAP)	
Samedi 17 juin	Soirée Moules Frites (APE)	réservation
Samedi 24 juin	Fin après midi Fête de la musique (GAP)	
Samedi 1er juillet	Fête de Cenau (les gens de Cenau)	
Vendredi 7 juillet	Apéro de fin d'année (Ecole/APE) pour les familles et futures familles de l'école	
Mardi 15 août	Fête acadienne à la ferme Musée n°10 à Archigny	
Samedi 26 août	Jeu scénique « Chemins de traverses » chez les Filles de la Croix	
Samedi 16, dim 17 Septembre	Journée Européennes du Patrimoine & animation en lien avec L'Odyssée Acadienne	
Samedi 20 octobre	Soirée cabaret (GAP)	réservation
Vendredi 27 octobre	Soirée cabaret (GAP)	réservation
Samedi 28 octobre	Soirée cabaret (GAP)	réservation
Samedi 11 novembre	Commémoration armistice 1ère guerre mondiale (au monument aux morts)	
Samedi 11 novembre	Soirée Fruits de mer de l'ACCA	réservation
Samedi 2, dimanche 3, ven 8, sam 9 décembre	Spectacle des Copains de Soleil	Sur invitation
Dim. 10 décembre	15h Spectacle des Copains de Soleil	

Ces soirées s'adressent à tous, sauf mention contraire.

***Réservation : animation nécessitant réservation auprès de l'organisateur contacts :**

- APE association des parents d'élèves de l'école apelapuye@gmail.com
- ACCA Association communale de chasse agréée : Pascal Tranchant 06 83 10 63 97
- GAP Groupe d'Animation Podien <https://lapuye86-gap.jimdo.com/>
<https://www.facebook.com/lapuye86GAP>
- Motoclub les amis de La Puye motoclublapyue@gmail.com
<https://www.facebook.com/motoclub.lapuye>
- Les Gens de Cenau 09 45 46 20 08
- Les Copains de Soleil 06 24 41 17 31 sebastien.dupeux@orange.fr

autres associations existant sur la commune :

- équipe d'animation locale paroissiale : charrier.rivoire@orange.fr
- Sortir des ornières de l'histoire : picardfrancis86@orange.fr
- Bien commun La Puye : brossardolivier1@gmail.com
- Club du 3^e âge

En sommeil actuellement :

- USPB (foot), APP club de pétanque

Travaux soumis à autorisation d'urbanisme : quelques repères

Le secrétariat de mairie est fréquemment sollicité par des habitants à propos des autorisations nécessaires à la réalisation de travaux qu'ils envisagent sur leur propriété : **permis de construire, déclarations simplifiées, permis de démolir, autorisation de clôture etc.** Pour permettre à chacun d'entre nous d'y voir plus clair, voici quelques définitions utiles :

1-Le certificat d'urbanisme (C.U)

C'est la première chose à demander si l'on envisage un projet de construction. En effet le C.U, dont la demande est adressée à la mairie, purement informatif, permet d'obtenir différentes informations relatives à la constructibilité d'un terrain : règles d'urbanisme, limitations administratives éventuelles, taxes etc...

Il existe 2 types de C.U : Le « certificat A », qui contient simplement les informations ci-dessus énoncées pour un terrain déterminé, et le « certificat B », ou « certificat opérationnel » dans la sollicitation duquel, le demandeur précise 3 informations plus concrètes : la nature du projet de construction qu'il envisage, sa localisation sur le terrain et la destination du ou des bâtiments projetés.

Dans ce deuxième cas, la mairie (avec l'appui des services de la Communauté Urbaine) précisera si le terrain peut être utilisé pour l'opération projetée, mais aussi l'état des équipements publics existants, notamment en matière de réseaux (eau, assainissement, électricité...)

Mais il ne faut pas se tromper : même si la Collectivité indique que le terrain peut être utilisé pour le projet évoqué, le Certificat d'urbanisme ne vaut pas autorisation de construire et ne dispense en aucun cas son bénéficiaire de déposer une déclaration préalable ou un permis de construire !

2-La déclaration préalable (D.P)

Si la construction ou les travaux envisagés sont limités, il suffit de les déclarer préalablement à la mairie au moyen de l'imprimé prévu à cet effet. En revanche, s'ils sont plus importants, il faut alors déposer une demande de Permis de construire (voir ci-dessous §3).

La D.P concerne des travaux peu importants, affectant de manière limitée l'aspect d'un terrain ou d'une construction existante : modification d'une façade, construction nouvelle dont l'emprise au sol et la surface de plancher sont inférieures à 20m² et la hauteur inférieure à 12 m, notamment.

Le délai d'instruction d'une D.P est, en principe, d'un mois, délai à l'issue duquel le silence éventuel de la Collectivité vaut « accord tacite », ce qui signifie que les travaux envisagés peuvent être entrepris. Néanmoins, la plupart du temps, la mairie délivre bien entendu une décision explicite, éventuellement accompagnée de prescriptions particulières en fonction des règlements d'urbanisme (à La Puye, à ce jour il s'agit du Règlement National d'Urbanisme évoqué dans notre carte Communale de 2005 qui se borne à délimiter les zones constructibles du centre-bourg, de Piogear et de Cenana) : accord ou refus.

Dans tous les cas, le respect du délai d'un mois par le demandeur est donc impératif !

À partir du 1^{er} janvier 2022
Effectuez toutes vos démarches
d'urbanisme en ligne



<https://www.grandpoitiers.fr/habitat-urbanisme/demandes-durbanisme-en-ligne/>

3- Le permis de construire (P.C)

Le P.C est l'autorisation d'urbanisme la mieux connue de tous, puisque c'est, notamment, celle qui est nécessaire pour la construction d'une maison individuelle ou de tout bâtiment d'une surface supérieure à 20m² (cf ci-dessus), ou l'extension de toute construction existante elle-même de plus de 40m² de surface

En principe, le délai d'instruction d'une demande de P.C est de 2 mois pour un projet simple (ex : une maison individuelle), sauf prolongation en cas de sujétions particulières (ex : à proximité d'un ouvrage classé, comme l'église de Cenana, ou dans un « site protégé »), auxquels cas cette prolongation de délai, assortie d'éventuelles prescriptions, sont bien entendu notifiées au demandeur par la Collectivité.

Toutefois, comme pour la D.P, le silence de la Collectivité dans le délai ci-dessus évoqué, vaut également accord tacite, **le respect du délai réglementaire avant d'entamer les travaux, étant, là aussi, toujours impératif !**

4- Le permis de démolir

Son usage est moins fréquent, dans la mesure notamment où, la plupart du temps, une démolition est envisagée par un particulier dans la perspective d'une construction neuve et que la démolition est alors évoquée dans la demande d'autorisation de construire, dont la délivrance vaudra, ipso facto, autorisation de démolir.

A noter, en outre que le permis de démolir est surtout exigé pour les bâtiments situés à proximité de bâtiments classés (ex : à Cenana) ou dans les sites protégés, la carte communale de La Puye, toujours aujourd'hui en vigueur, n'ayant à l'époque pas généralisé son obligation.

5- L'arrêté d'alignement

Délivré par la Collectivité, il a pour but de déterminer avec précision (ce qui implique donc l'intervention d'un géomètre à l'initiative et à la charge du demandeur) la limite entre la voie publique, qu'elle soit communale, départementale ou nationale).

L'arrêté d'alignement, qui peut être sollicité avant même l'acquisition d'un terrain, peut être utile préalablement au dépôt d'une autorisation de construire ou au commencement de la réalisation d'une clôture (végétale, en bois ou en maçonnerie) au long d'une voie ou du domaine public, même si, en tant que telle, l'autorisation de clôture n'existe pas à ce jour à La Puye.